



## Agence Nationale de l'Aviation Civile du Burkina Faso

# POLITIQUE QUALITE

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) créée par la loi n°013-2019/AN du 30 avril 2019 portant code de l'aviation civile au Burkina Faso est l'autorité compétente de l'Etat en charge de la réglementation, de la gestion, du contrôle, de la supervision et de la promotion des activités de l'aviation civile, conformément aux dispositions communautaires et celles établies par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

A ce titre, elle s'engage à satisfaire aux exigences de ses différentes parties intéressées en conformité avec la réglementation nationale et internationale applicable, en respect des dispositions de son système de management établi selon la norme ISO 9001 version 2015, et ce dans un environnement global en constante mutation.

Les principaux axes stratégiques de la démarche d'amélioration continue des performances de l'Agence s'articulent comme suit :

- **Consolidation du statut d'institution administrative indépendante de l'Agence ;**
- **Renforcement permanent des capacités techniques et managériales du personnel ;**
- **Contribution au désenclavement du Burkina Faso par l'amélioration de la desserte aérienne ;**
- **Renforcement des mesures de sécurité, de sûreté, de facilitation, d'environnement et de santé publique sur les plateformes aéroportuaires ;**
- **Consolidation de la place du Burkina Faso dans les instances de l'aviation civile internationale.**

Au travers donc du système de management établi, l'évaluation permanente des objectifs spécifiques et activités rattachées à ces axes permettra à l'ANAC d'identifier les opportunités d'amélioration, afin d'inscrire l'exécution de ses missions dans la recherche constante de l'accroissement de la satisfaction de ses parties intéressées et leur mise en adéquation avec les évolutions de son environnement d'affaire.

Toutefois, l'atteinte des objectifs poursuivis requiert l'adhésion de tous. J'en appelle au sens de responsabilité et de collaboration de l'ensemble du personnel de l'Agence.

Afin de bâtir une aviation civile robuste et résiliente, l'Agence veillera au développement d'une culture juste de la sécurité, de la sûreté et d'excellence au sein de toutes les structures parties prenantes de cet écosystème.

En ma qualité de Dirigeant Responsable, je m'engage à ne ménager aucun effort pour rechercher et fournir les ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs de développement durable assignés à notre secteur !

***Tous ensemble engagés pour un développement durable de l'aviation civile au  
Burkina Faso !***

**Ouagadougou, le 23 avril 2024**



**Le Directeur Général**

**Daouda Abdoul Aziz W. A. AMOUSSA**